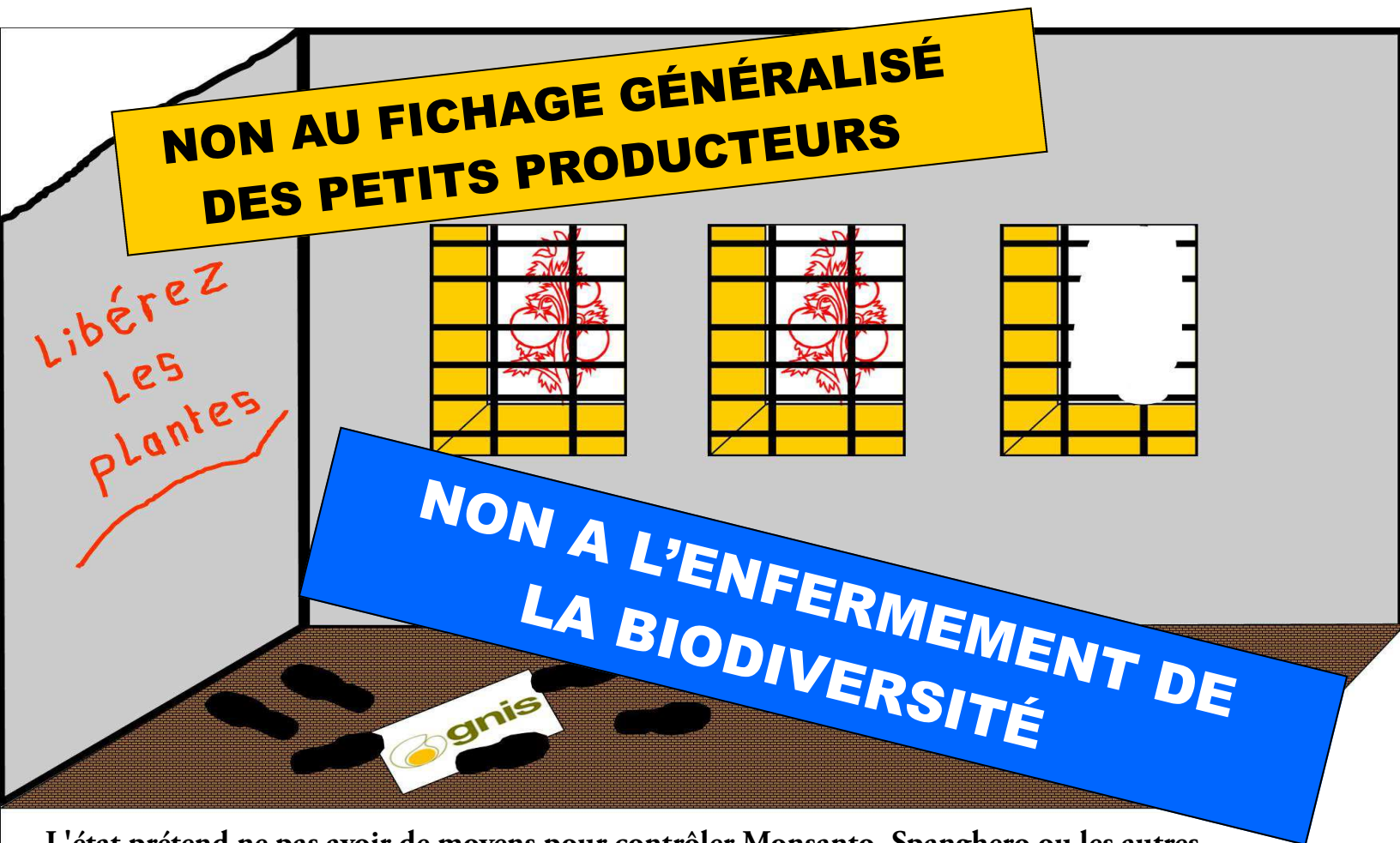


Lorsque la répression des fraudes s'en prend aux petits maraîchers



L'état prétend ne pas avoir de moyens pour contrôler Monsanto, Spanghero ou les autres Multinationales du commerce international et de la « malbouffe ».

MAIS il en trouve pour contrôler des petits maraîchers qui vendent sur les marchés de proximité quelques plants de tomates ou de poivrons de leur propre production.

Ces maraîchers seraient coupables

- de vouloir rester agriculteurs et de ne pas avoir pris, pour quelques plants vendus chaque saison, la carte professionnelle des semenciers .
- de mettre à disposition des jardiniers une grande diversité de plants de légumes qui ne trouvent pas leur place au catalogue officiel.

Et.....CONFLIT D'INTÉRÊT

La plupart des contrôleurs ne sont pas des agents de l'état mais des salariés de l'interprofession des semenciers !!!!!

bravo pour l'indépendance et l'impartialité !

Le 17 mai 2013, quelques petits maraîchers ont été contrôlés par un agent de la répression des fraudes sur le marché de Lavelanet en Ariège. Les organisations signataires de ce tract, ont alors appelé à un rassemblement (le 4 juin) devant l'antenne régionale de la DGCCRF¹, pour dénoncer le caractère abusif de ce contrôle. Le 30 mai, elles ont adressé à son directeur un courrier rappelant les faits et exprimant clairement qu'elles étaient prêtes à soutenir ces petits maraîchers ainsi que tous ceux qui pourraient être inquiétés de cette manière.

Les faits.

Le vendredi 17 mai 2013 sur le marché de Lavelanet en Ariège, quelques petits maraîchers ont reçu la visite d'un agent de la répression des fraudes (DGCCRF).

Parce que ces maraîchers ont une activité saisonnière annexe de vente de plants (tomates, poivrons, courgettes, aubergines...), cet agent leur a signifié qu'ils devaient avoir la carte du GNIS² et ne vendre que des plants de variétés inscrites au catalogue, sinon ils seraient passibles d'une amende de 450€. Bien que pour eux qui vendent moins de 10.000 plants par an, cette carte soit gratuite (pour le moment du moins), cette visite a causé un certain émoi, d'autant plus que jusqu'ici cette activité annexe était tolérée et que ces maraîchers ignoraient même que cette carte était obligatoire.

Les raisons de résister.

En effet rien ne justifie de ne pas répondre à la forte demande des jardiniers de pouvoir trouver sur le marché des plants leur permettant de cultiver toute la diversité des variétés paysannes, locales ou exotiques qui ne pourront jamais être toutes inscrites au catalogue.

Rien ne justifie non plus l'obligation d'adhésion de paysans à une organisation de professionnels des semences qui de plus s'oppose à leurs droits élémentaires de reproduire, d'échanger et de vendre les semences et les plants issus de leurs propres récoltes.

Et tout justifie au contraire de s'opposer au fait que ce soit en général des salariés de cette organisation professionnelle de semenciers qui effectuent les contrôles du commerce des semences et plants pour le compte de la DGCCRF. Il s'agit là d'un conflit d'intérêt manifeste en contradiction avec la loi qui précise que les agents chargés de ces contrôles doivent présenter des garanties d'impartialité et d'indépendance.

Sans remettre en cause les missions générales de la répression des fraudes, nous considérons qu'il s'agit là d'un abus s'inscrivant complètement dans une logique de généralisation du fichage de toutes les activités et de toutes les personnes qui échappent au contrôle des multinationales de la semence. Nous considérons également que la DGCCRF a mieux à faire que de contrôler des petits maraîchers dont la vente saisonnière de plants assure un léger complément à leurs modestes revenus.

C'est pourquoi nous sommes prêts à soutenir tous ceux qui parmi eux, refuseraient de se mettre en conformité avec cette réglementation manifestement contraire à l'intérêt général, et nous tenons à le faire savoir auprès du public qui doit être informé des enjeux autour des semences et de la biodiversité ainsi que des pressions exercées par le GNIS.

Organisations signataires : Confédération Paysanne Midi Pyrénées et de tous les départements de la région, Confédération Paysanne de l'Aude, Réseau Semences Paysannes, Amis de la Terre Midi-Pyrénées, Amis de la Terre Périgord, Nature & Progrès Ariège, Hautes Pyrénées, Quercy Gascogne, Haute Garonne, Aveyron, Aude, Croqueurs de carottes, CIVAM Bio Ariège, Collectif anti-OGM 31, Kokopelli, collectif des Faucheurs Volontaires, Pétanielle, Terre en vie 65, ATTAC Toulouse, Toulouse en transition, Collectif des Semeurs du Lodévois-Larzac, les herbes folles de Saverdun, Association des Jardiniers de Tournefeuille,..

Contacts :

David Eychenne 05 61 69 36 27 - Confédération Paysanne d'Ariège

Philippe Catinaud : 06 37 80 97 66 - Réseau Semences Paysannes,

Michel Metz : 06 19 79 53 69 - Réseau Semences Paysannes, Collectif anti-OGM31

Jacques Dandelot : 06 30 50 56 63 - Collectif anti-OGM31

Retrouver infos, argumentaires, documents... sur <http://www.semonslabiodiversite.com/>

1 Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

2 GNIS: groupement national interprofessionnel des semences